## **Journées de la refondation**

## **Note de presse FSU**

## Le système éducatif français est toujours marqué par le poids des inégalités sociales sur la réussite scolaire.

La refondation posait les principes démocratiques d’un grand service public d’éducation : droit à l’éducation, égalité, mixité sociale, éducabilité, … Cependant, elle ne s’avère toujours pas en mesure d’engager une véritable rupture dans la production des inégalités scolaires. Elle n’a pas permis d’améliorer les conditions d’apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Malgré le discours de rupture avec les politiques précédentes, porté par la refondation, des réformes fortement contestées par les personnels n’ont pas donné lieu aux bilans objectifs qui auraient dû les remettre en cause. (réforme du lycée, réforme du bac professionnel, loi LRU, …).

La rupture avec la politique de diminution des **emplois** constituait un engagement politique qui ne sera pas tenu dans les volumes de création de postes annoncés. Le non-remplacement constitue une situation urgente qui ne peut être résolue avec les moyens actuels. La croissance régulière de l’effectif moyen des classes constitue un facteur défavorable à la réussite des apprentissages. Le recours croissant à des personnels contractuels ne peut constituer une solution satisfaisante.

L’objectif de **mixité sociale** affirmé par la loi de refondation n’a pas donné lieu à une volonté politique déterminée capable d’agir sur une ségrégation croissante que les expérimentations volontaires ne pourront suffire à faire cesser.

Faute d’un véritable cadrage national et de moyens suffisants, la **formation initiale** offre aujourd’hui une réalité très disparate, éprouvante pour les formateurs comme pour les stagiaires et loin d’une qualité à la hauteur des enjeux.

Les ESPE n’ont que trop peu, voire pas du tout, pris en compte les PLP et les parcours diversifiés des candidat-es au CAPLP. Les stagiaires encore très souvent à temps plein devant élèves (encore 40 % cette année contre 70% l'an dernier). Le MEN doit imposer aux ESPE la prise en compte des PLP qui ne doivent plus se trouver isolés.

La réduction de la **formation continue** se poursuit. Elle ne permet plus de répondre aux besoins incontournables d’une ambition d’une réussite démocratique des apprentissages pour des personnels confrontés à des exercices professionnels de plus en plus complexes. Elle se réduit le plus souvent à un pseudo accompagnement des réformes ou de dogmes très en vogue.

La **crise de recrutement** n’est pas résolue et ne pourra l’être par la seule production de discours rassurants et de campagnes de promotion. Une politique de revalorisation salariale et de pré-recrutements est indispensable.

La **priorité au primaire** s’est essentiellement traduite par la croissance de la scolarisation des 2 ans et par le dispositif PMQDC. Ces avancées positives restent insuffisantes et doivent disposer des moyens nécessaires pour produire les résultats attendus, sans que leur développement se fasse par prélèvement de moyens déjà utilisés.

La **réforme des rythmes** est loin d’avoir eu les impacts annoncés. Elle dégrade les conditions de travail, produit de nouvelles inégalités, génère des incohérences éducatives. Un bilan objectif doit être mené pour que soient prises, en concertation avec les personnels, les mesures d’évolution réglementaire nécessaires.

La recherche de cohérence des parcours scolaires s’est traduite dans des organisations formelles de **liaison entre les cycles et entre école et collège** dont les fonctionnements sont complexes à mettre en œuvre et ne permettront pas une véritable concertation pédagogique entre les enseignants.

La **réforme du collège**, rejetée par une grande majorité d’enseignants, s’est conduite sans volonté réelle de discussion avec les personnels. En postulant l’autonomie des établissements comme vecteur de progrès, elle produira de nouvelles inégalités. L’appauvrissement de l’offre de formation (langues anciennes, langues vivantes, …), la réduction des enseignements disciplinaires, les organisations guidées par des contraintes budgétaires ou organisationnelles hors d’une véritable concertation pédagogique, les conséquences sur les partages ou suppression de postes, les nouvelles modalités du DNB contribueront à éloigner les organisations produites des enjeux de démocratisation de la réussite scolaire.

Les annonces faites pour l’**enseignement professionnel** ne parviennent pas à se concrétiser au-delà de la volonté de développement de l’apprentissage. La mixité des statuts au sein des classes conduira à éloigner les enseignements des besoins réels des élèves. Si les créations de postes annoncées constituent une donnée positive, bien des questions restent à être examinées : réintroduction de parcours en 4 ans, modalités de certification ou adéquation des capacités d’accueil aux véritables demandes d’orientation des élèves.

La dégradation de la situation sociale et économique aurait dû conduire à un élargissement de **l’éducation prioritaire** et à l’attribution de moyens permettant l’allégement des effectifs, l’accompagnement des élèves en difficulté et la concertation pédagogique des équipes enseignantes.

les LP concentrent quasi toutes les difficultés : sociales, économiques, sanitaires, divisions très fortement sexuées des filières, violences et incivilités, mixité sociale quasi nulle etc..... Le dispositif éducation prioritaire n'est pas revu à la hausse, ni revu tout simplement.

L’**enseignement agricole public** ne dispose pas des moyens nécessaires à l’accueil de l’ensemble des élèves qui en font le choix.

La dégradation de **l’enseignement supérieur et de la recherche** se poursuit entraînant une diminution du nombre de postes enseignants particulièrement inquiétante dans un contexte de forte croissance du nombre d’étudiants.

Les moyens continuent à manquer pour les élèves ayant des **besoins éducatifs particuliers** : l’inclusion des élèves handicapés ou des élèves allophones, l’aide aux élèves en difficulté nécessite, sous des formes adaptées à ces besoins particuliers, un ensemble de dispositifs et de structures, des personnels spécialisés et une formation pour l’ensemble des enseignants.

Le **plan numérique** néglige la formation pédagogique pour se centrer sur une incitation d’usage parfois portée par des présupposés loin d’être vérifiés quant à leur incidence sur la réussite des élèves. Les choix d’équipement procèdent de décisions externes à l’école et souvent mal appropriés aux apprentissages.

Dans un contexte de difficultés croissantes dans les exercices professionnels, les **stratégies managériales** persistent à nier la responsabilité des enseignants à être des concepteurs de leurs enseignements pour y substituer des injonctions successives et parfois contradictoires.

La loi d'orientation prévoit que ce sont les rectorats (donc l'Etat) qui décide au final des cartes de formations professionnelles pour la formation initiale or dans la réalité, ce sont les régions qui pilotent quasi entièrement seules la **carte des formations**.

Depuis la prise en main quasi totale des régions sur la CDF : Les formations sous statut scolaires ont peu évoluées si ce n’est à la baisse au profit des formations par apprentissage. Le problème reste la possibilité du choix du type de formation. L’intérêt des jeunes n’est pas au centre des politiques d’ouvertures/fermetures. Seule les possibilités d'emplois à cours terme sur un territoire donné sont utilisées pour envisager les ouvertures / fermetures

Les rectorats semblent avoir peu d’action dans l’élaboration, laissant les Régions à la manœuvre. Tout se passe comme si l’Education nationale était un prestataire de service des Régions…

Les textes d’applications sont parus et des jeunes non diplômé-es ou non qualifié-es bénéficient effectivement dans les textes d’un **droit opposable au retour en formation**. L’accueil n’est toujours possible que sur les places vacantes – le droit opposable n'est donc pas utilisé. A quand une étude sur les parcours du jeune en retour en formation et son accès effectif un diplôme ou une qualification ?

Les **campus des métiers et des qualifications** doivent normalement participer à la valorisation de la voie professionnelle. Ils sont présentés comme LA solution au problème d'attractivité des filières professionnelles et comme LA solution pour des poursuites d'études.... Or cela ne semble pas fonctionner. Le label n’a pas apporté de diversification de l’offre de formation aux niveaux IV et V (niveaux peu présents), ni une augmentation des capacités d'accueil. Pire, il a parfois servit à fermer des filières existantes.